

## Bayonne : une affaire qui remonte à 1991

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 27 avril 2016



Suite à l'affaire [mentionnée](#), Mgr **Aillet** répond au [Point](#) :

*Pour quels faits l'abbé **Sarramagnan** est-il sous le coup d'une enquête judiciaire pour agression sexuelle ?*

Les faits, qui remontent à 1991, sont graves : il s'agit d'attouchements sur mineur qui se sont produits au cours de l'été 1991, en Pologne. Je ne sais pas si une enquête judiciaire est d'ores et déjà ouverte, mais l'affaire est entre les mains de la Justice, puisque deux signalements ont été faits.

*Qui est à l'origine de l'ouverture de cette procédure ?*

Fin 2015, la mère de la victime, qui vit aujourd'hui à Clermont-Ferrand, a fait un premier signalement. Je suis moi-même à l'origine d'un second signalement, déposé auprès du Procureur de la République de Bayonne en ce mois d'avril 2016.

*Depuis quand avez-vous connaissance de cette affaire ? Et comment ?*

C'est l'abbé Sarramagnan lui-même qui le premier, m'a rapporté les faits en question. C'était en mai 2009, soit quelques mois après mon arrivée dans le diocèse de Bayonne. Les parents de la victime se sont ensuite manifestés par courrier, en juin de la même année.

*Avez-vous rencontré tant le prêtre pour recouper les faits, que la ou les victimes et leurs proches ?*

Je vois très régulièrement l'abbé Sarramagnan. En revanche, la victime n'a jamais souhaité porter plainte et ne s'est jamais manifestée. Ses parents n'ont pas non plus porté plainte et n'ont pas non plus cherché à me rencontrer. Il faut dire que tous sont, depuis 1992, installés assez loin d'ici (en Belgique ou à Clermont-Ferrand). Les courriers qu'ils m'ont adressés nous ont néanmoins permis d'entrer en relation. A cette occasion, je n'ai pas manqué de leur signaler qu'il leur était encore possible de porter plainte ou de déposer un signalement. Ce que la mère de la victime a finalement décidé de faire il y a quelques mois.

*Comment se fait-il que ce prêtre soit encore en situation de responsabilité, à mi-temps en paroisse et à mi-temps aumônier de l'enseignement catholique ?*

Comme je vous le disais, les choses se seraient sans doute présentées d'une façon très différente si la victime ou sa famille avaient porté plainte. Et l'abbé Sarramagnan n'a pas eu, à partir de 2009, les responsabilités que vous imaginez. Il a certes été l'adjoint pour la pastorale du directeur diocésain, mais cette mission consistait à le seconder auprès des adultes qui travaillent au sein de l'enseignement catholique (chefs d'établissements, enseignants, animateurs pastoraux...) et non auprès des élèves. Il ne s'est pas non plus vu confier la responsabilité d'une paroisse puisqu'il était simplement prêtre coopérateur à mi-temps au sein de l'équipe des prêtres de Saint-Pierre de Nive-Adour.

*Apparemment, cet homme est impliqué dans au moins, deux affaires distinctes. Quels ont été les actions préventives prises par le diocèse une fois les faits connus ?*

Une seconde affaire, qui concerne une jeune fille de 16 ou 17 ans, a effectivement eu lieu en 2007, mais elle a été classée sans suite. C'est d'ailleurs à la suite de cette seconde affaire que l'abbé Sarramagnan, qui avait déjà tenté de mettre fin à ses jours fin 1991, a fait une seconde tentative de suicide. Et c'est à ce moment-là que Mgr **Molères**, alors évêque de Bayonne, a décidé d'imposer à Jean-François Sarramagnan une thérapie et un suivi psychologique de deux ans et son éloignement durant dix-huit mois au sein d'une abbaye dans un diocèse voisin.

*Quelles décisions avait pris votre prédécesseur en 1991, après avoir rencontré la famille de la première victime ?*

Peut-être faudrait-il que vous lui posiez la question... Etant arrivé dans le diocèse le 30 novembre 2008, il m'est plus facile de vous parler des mesures conservatoires que j'ai moi-même prises en 2009 concernant Jean-François Sarramagnan, qui n'avait, en particulier, aucune responsabilité directe auprès des enfants. C'est ainsi qu'au sein de la paroisse de Saint-Pierre de Nive-Adour, le Père Sarramagnan ne s'occupait, par exemple, ni du catéchisme, ni des servants de messe. J'ajoute que je me tenais personnellement et constamment informé des conditions dans lesquelles ce prêtre exerçait son ministère et que je le recevais le plus régulièrement possible en tête-à-tête à l'évêché pour faire le point avec lui.

*Maintenant, où en est l'enquête, où en ce prêtre, et où en sont les victimes ?*

Je ne sais où en est l'enquête, mais sans doute ne tarderai-je pas à être convoqué par un juge d'instruction. Quoi qu'il en soit, la justice peut compter sur la collaboration pleine et entière du diocèse et de l'Eglise dont la principale préoccupation est que justice soit enfin rendue.

*A votre connaissance, y a t il d'autres affaires liées à des actes de pédophilie ou d'agressions sexuelles s'étant déroulées dans votre diocèse ?*

D'autres cas de pédophilie, je ne le pense pas, si l'on excepte une ancienne affaire jugée depuis bien longtemps. Pour autant, aucun diocèse n'est entièrement à l'abri. Et si une autre affaire se présentait, je m'emploierais bien évidemment à faire toute la lumière avec le même souci de transparence et de vérité que celui qui m'a toujours inspiré.